BULLETIN MUNICIPAL

MAI 2022 - N°9

MAIRIE DE BOISSY-SANS-AVOIR

ACTUALITES

À vos agendas ! Élections législatives

Le **1er tour des élections législatives** se déroulera le **12 juin**, le **2e tour** aura lieu le **19 juin**. Le bureau de vote se situera à la Salle des Fêtes de la commune.

Les Français sont appelés à renouveler l'Assemblée nationale composée de 577 députés **pour les cinq prochaines années**.
Un député est un parlementaire qui représente à la fois sa circonscription et la nation toute entière. Boissy-sans-Avoir est rattaché à la 12e circonscription des Yvelines qui regroupe 23 communes.

Pensez au vote par procuration

Vous allez être absent le jour d'une élection ? Vous pouvez choisir de voter par procuration. Pour cela, vous devez **désigner l'électeur qui votera à votre place** et faire une procuration.

Attention, vous devez **réaliser cette démarche au plus tôt**. Soit en ligne, en imprimant un formulaire sur service- public.fr ou en remplissant un formulaire disponible en gendarmerie, au commissariat ou au tribunal.

Concert Alta Tierra

Le 22 mai, à 17h, le groupe Alta Tierra (musique Latino), composé de **deux professeurs de l'association GALA de Garancières**, se produira à la Salle des Fêtes de Boissy-sans-Avoir. En première partie : ensemble flûtes/cordes de l'école de musique. **Entrée libre et corbeille en sortie.**

Fête du village

Réservez votre **dimanche 3 juillet** pour participer à la fête du village. A cette occasion, la Municipalité s'associe à l'ABCL pour l'organisation d'un méchoui.

Exposition Romy Schneider

Les samedi 28 mai et dimanche 29 mai, à la Salle des Fêtes de Boissy-Sans-Avoir, l'association « Amicale Romy Passion » présente une **exposition photographique**. Une exposition constituée d'une **large sélection de portraits** de l'actrice Romy Schneider décédée il y a quarante ans.

Romy Schneider (23 septembre 1938 – 29 mai 1982), actrice et personnalité aimée et populaire, a marqué de son empreinte le cinéma. L'exposition retracera son œuvre-vie et questionnera sur ce que c'est qu'être actrice.

Samedi 28 mai de 14h à 19h et dimanche 29 mai de 10h à 18h à la Salle des Fêtes.

Entrée libre et gratuite.

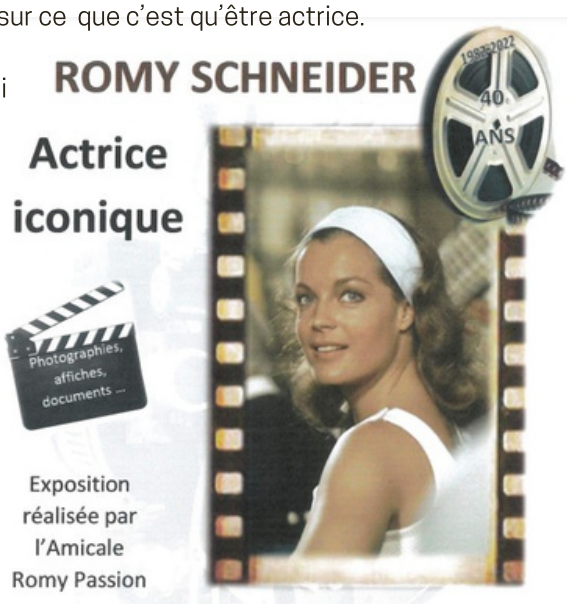

BUDGET COMMUNAL 2022

Lors du dernier Conseil municipal, le compte administratif 2021 a été approuvé et il a été procédé au **vote du budget primitif 2022 à l'unanimité**. Je tenais à vous fournir quelques précisions, sachant que le budget est consultable en mairie sur simple demande.

La clôture du budget 2021 fait apparaître un **résultat de fonctionnement à 471 731,50 €**. Ce chiffre inclut le montant du dédommagement versé par TotalEnergies au titre de la réfection de la route d'Autouillet d'un montant de 300 000 €. À noter que **l'intégralité de cette somme sera virée en section d'investissement** afin d'en avoir une utilisation uniquement sur des projets d'investissement.

En terme d'investissement, le budget 2021 clôturé présente un déficit de 15 366,37 € qui correspond aux prévisions de transferts de la section de fonctionnement vers la section d'investissement qui ont permis d'effectuer les réalisations d'investissements en 2021 (aménagement du monument aux morts, arbre et plaque de naissance, marquage au sol, éclairage public en LED…). Il était initialement prévu de transférer 45 000 € mais heureusement 15 366,37 € suffiront étant donné que nous avons perçu plusieurs subventions en cours d'année.

Le budget primitif 2022
Section fonctionnement : 470 204 €

Les **dépenses de fonctionnement sont stables**, à noter :
- une subvention exceptionnelle à l'ABCL (10 ans du Cigarbox et participation au méchoui fête du village).
- une prévision de travaux de voiries (diverses réparations sur toute la commune) à hauteur de 5 000 € .
- l'entretien du sol souple de l'aire de jeux du CityParc.
- par sécurité, 3 000 € en cas de retrait de dépôts sauvages.

Les recettes de fonctionnement sont estimées au plus juste afin de ne pas impacter le résultat de fin d'année par une erreur d'appréciation. En raison du contexte général, **il n'a pas été prévu de hausse de la taxe foncière** au niveau communal bien que nous ayons conscience que les frais de fonctionnement vont probablement augmenter, comme pour tous, notamment concernant les frais de combustibles.

Section investissement : 538 549,43 €
Cette année, beaucoup de réalisations sont au programme et notamment un gros chantier de voiries (route d'Autouillet, rue des moulins et rue du Lieutel).

Réalisation	Description	Montant budget
Voirie	Route d'Autouillet : rénovation chaussée et création trottoir vers nouveau cimetière Rue des moulins : diverses rénovations Rue du Lieutel : création de places de stationnement	305 000 € *
Ecole	Pose de stores électriques solaires	4 030 € *
	Divers aménagements ludiques (à décider en collaboration avec la directrice de l'école)	4 800 €
	Divers équipements (vidéo projecteur par exemple) Acquisition d'un climatiseur mobile pour la salle de garderie/dortoir.	2 000 €
	Finalisation complète alarme PPMS (plan particulier de mise en sécurité)	1 000 € *
Eglise	Rénovation matériel campanaire	5 000 € *
	Création d'un Columbarium au nouveau cimetière	8 000 € *
Salle des fêtes	Aménagement numérique (vidéo projecteur et sonorisation) ⇒ Réalisation uniquement sous condition d'attribution de subventions	11 000 € *
	Passage en LED éclairage extérieur	1 100 € *
	Travaux suite fuite pignon	4 500 €
	Acquisition d'une autolaveuse	4 000 €
	Acquisition de grilles d'exposition supplémentaires	1 000 €
Tennis	Aide à la réalisation d'une allée PMR (sous convention avec le Tennis Club)	6 270 € *
Espaces verts	Rénovation des buttes arborées du Parc City	4 500 €
Sécurité	Acquisition de barrières Vauban	1 000 €
	Divers marquages routiers	2 000 € *

* Ces réalisations ont fait l'objet de demandes de subventions auprès de la Communauté de Communes, du département et de la Préfecture.

Allocation chauffage

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de **poursuivre la participation financière communale**, complémentaire à celle allouée par le gouvernement, aux **frais de chauffage pour l'hiver 2022** à un montant de **227 euros**, identique à celui de l'année dernière. Les bénéficiaires sont les **personnes âgées de 70 ans** et plus, non imposables sur le revenu, sur présentation d'une pièce d'identité et du dernier avis de non-imposition à remettre en Mairie avant mi-juin.

Stage de réussite

Notre école a accueilli pendant les congés de printemps, du 25 au 29 avril, **trois enfants d'une commune du secteur pour un stage de réussite**. Ils ont été encadrés par Madame Mulleman, enseignante sur la circonscription.

Les stages de réussite sont des **stages de remise à niveau** proposés pendant les vacances aux élèves éprouvant des difficultés dans leurs apprentissages. Ils permettent de consolider les acquis fondamentaux, tout particulièrement en français et en mathématiques, ou de combler des lacunes en travaillant en petits groupes.

Collecte pour l'Ukraine

En partenariat avec l'Association des Maires de France et la Protection Civile, la Municipalité a organisé le dimanche 27 mars une **collecte de matériel indispensable à l'Ukraine** en cette période.

Un grand **merci aux Buccéens pour leur générosité**. De nombreux produits médicaux, d'hygiène ainsi que des couvertures, lits de camp et sacs de couchage ont ainsi pu être collectés. **Ces dons ont été acheminés vers les pays limitrophes de l'Ukraine** par l'ADF (Association des Départements de France).

La Municipalité vous remercie pour votre mobilisation et votre solidarité.

Chenilles processionnaires, le retour

Les chenilles processionnaires du chêne et du pin ont été ajoutées, le 25 avril 2022, à la liste des espèces dont la prolifération est **nuisible à la santé humaine** (décret n° 2022-686).

Cet ajout permet la prise de mesures de gestion des populations de chenilles processionnaires par arrêté préfectoral et permettra ainsi la création de mesures de lutte cohérentes entre les territoires en fonction du taux d'infestation. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site chenille-risque.info.

Lutte contre le capricorne des maisons : attention au démarchage

Des capricornes des maisons chez vous ? **Attention aux démarcheurs** qui veulent vous le faire croire. La structure se présentant comme une agence départementale n'a rien d'officielle, elle n'a qu'un but : obtenir un rendez-vous pour effectuer une visite de vos combles qui amènera immanquablement à l'établissement d'un bon de commande pour des **travaux qui sont en fait rarement justifiés**.

Ne cédez pas aux pressions de cette société spécialisée sur les toitures et dont les tarifs sont parfois prohibitifs. Si vous avez un doute réel sur la présence de cet insecte, **contactez un couvreur ou charpentier du secteur**.

Arnaques et démarchages téléphoniques

Nous attirons votre attention sur les risques d'arnaques téléphoniques et de **démarchages douteux de certaines entreprises** de plus en plus nombreuses. Dans tous les cas, **ne communiquez jamais par téléphone vos codes bancaires ou de sécurité sociale**. Gardez aussi en tête que votre banque ou votre opérateur ne vous demanderont jamais d'envoyer vos informations bancaires par mail ou par SMS et vérifiez régulièrement vos relevés bancaires et vos factures de téléphone.

Ne rappelez pas un numéro inconnu. **Apprenez à identifier les numéros surtaxés.** Ces numéros se reconnaissent facilement : ils se présentent généralement sous la forme d'un numéro à 10 chiffres commençant par 08, à 6 chiffres débutant par 118 ou à 4 chiffres avec un 3 ou un 10 au début. Méfiez-vous également d'un numéro classique commençant par un préfixe 01, 02, 03, 04 ou 05. Inscrivez votre numéro de mobile sur la liste Bloctel. Ce service gratuit interdit aux entreprises de démarchage de vous contacter.

Soyez vigilant : prudence est mère de sûreté. Lorsqu'un message vocal ou un SMS vous semble trop beau pour être vrai (« Vous avez gagné 10 000 € à la loterie » ou « Votre numéro a été tiré au sort pour gagner le dernier iPhone »), **méfiez-vous !**

Rappels citoyens

Pour le bien-être et la tranquillité de tous, certaines **règles de vie en collectivité sont à respecter**, que l'on soit locataire ou propriétaire. Il est nécessaire d'accepter et d'appliquer ces règles pour établir un cadre de vie agréable.

Interdiction de brûlage

Le brûlage des déchets végétaux ou de tout autre déchet ménager, est interdit tout au long de l'année. D'autres solutions existent afin de réduire et valoriser les déchets verts : le paillage, le compostage, le broyage ou le dépôt en déchèterie. Pour l'année 2022, **les déchets végétaux sont collectés les vendredis jusqu'au 9 décembre 2022 dans des bacs dédiés**. Pour davantage de détails, rendez-vous sur www.sieed.fr.

Nuisances sonores

En vertu de l'Arrêté préfectoral n°2012346-0003 du 11 décembre 2012 relatif à la lutte contre le bruit, tout bruit gênant causé sans nécessité est interdit de jour comme de nuit.

Les travaux bruyants (bricolage, jardinage...), ainsi que les sons provenant d'instruments de musique et de rassemblements festifs, susceptibles de causer une gêne de voisinage, sont soumis à la même législation, et limités aux horaires suivants :
- de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 les jours de semaine ;
- de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 les samedis ;
- de 10h00 à 12h00 les dimanches.

Les bruits d'activités professionnelles sont interdits :
- avant 7h00 et après 20h00 les jours de semaine ;
- avant 8h00 et après 19h00 les samedis ;
- les dimanches et jours fériés.

Stationnement

Il est rappelé que **tout stationnement sur la chaussée ou les trottoirs est interdit** et sujet à verbalisation. Le stationnement dans les propriétés doit être privilégié quand il est possible. Des parkings gratuits sont également disponibles sur la commune.

Au revoir Monsieur le facteur

À l'initiative d'une Buccéenne et avec l'aide logistique de la Municipalité, un **pot de départ** a été organisé le samedi 26 mars dans la salle des fêtes pour fêter le **départ à la retraite de notre facteur**. Très ému, ce dernier a beaucoup apprécié ce moment de convivialité.

Pâques à la bibliothèque

Muriel Caillon, notre bibliothécaire, remercie les parents et les enfants qui ont participé au **conte de Pâques**, le 13 avril, dans une ambiance détendue et chocolatée !

Bibliothèque

Le coup de ♥ de Muriel

"Madame Hayat" d'Ahmet Altan

Roman solaire écrit en prison qui nous livre deux visages de la Turquie à travers deux histoires d'amour entre un jeune homme et une femme d'âge mûr et ce même garçon et une jeune fille. L'auteur a la capacité de s'évader par les mots, à la fois de son univers carcéral mais aussi de ce pays soumis à la dictature et à l'arbitraire des "barbus". Le refuge de notre héros : les livres et ces deux femmes qui lui permettront de garder la possibilité de faire un choix. N'oublions jamais que même quand le corps devient esclave, l'esprit demeure libre.

Nous souhaitons la bienvenue à **Olena** et à ses deux enfants, **Yaroslav** et **Daryna**, accueillis à Boissy-sans-Avoir par l'un de nos concitoyens en raison de la guerre en Ukraine.

Mairie

La mairie est ouverte le mardi de 10h à 12h et le jeudi de 17h à 19h.

Permanence téléphonique (hors vacances scolaires) lundi/mardi/jeudi/vendredi de 10h à 12h et 14h à 16h.

Le Maire reçoit aussi sur rendez-vous en dehors des heures d'ouverture.

www.boissy-sans-avoir.fr
mairie@boissy-sans-avoir.fr
01-34-86-13-05